



Des abris pour les brebis et agneaux au pâturage

Afin de garantir le bien-être des animaux, plusieurs types d'abris pérennes, éphémères ou mobiles peuvent être envisagés.

LES ABRIS NATURELS



Des arbres

La gestion du pâturage peut être organisée en fonction de leur présence. Il est également possible d'en planter.



Des haies

La gestion du pâturage peut être organisée en fonction de leur présence (photo du haut).

Il est également possible d'en planter (photo du bas).



LES ABRIS ÉPHÉMÈRES



Les plantes hautes

Une alternance de plantes hautes (sorgho, maïs...) peut être envisagée dans le cas de parcelles semées et pâturées de façon temporaire.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

La réglementation est inscrite dans celle de la Politique Agricole Commune (PAC).

La fiche conditionnalité 2021 – Domaine « Bien-être des animaux » indique :
 « Les animaux non gardés dans des bâtiments doivent, dans la mesure où cela est nécessaire et possible, être protégés contre les intempéries par des moyens adaptés aux conditions météorologiques de la région. Les abris naturels peuvent être pris en compte (arbres, haies, autres éléments topographiques protecteurs) ».

Son non-respect entraîne une réduction de 3 % des aides animale PAC.

LES ABRIS MOBILES



L'OVIFRESH

Conçu par le lycée agricole des Sicaudières (79), cet abri est tractable par quad ou voiture. Il abrite 50 brebis. Il est léger et à amarrer au sol en cas de vent. Son coût est de l'ordre de 2500 € HT. L'Alliance Pastorale est en charge de sa commercialisation



UN PLATEAU À FOURRAGE



UNE ASTUCE D'ÉLEVEUR

Cet abri de 20 m² est transportable avec un tracteur ou un quad de grosse puissance. Il peut abriter 30 brebis ou bien être adapté en parc à agneaux.



Astuce proposée par l'EARL de Borde Mègère à Saint-Étienne-de-Fougères (47) lors du concours du Berger Futé de Techovin en 2021.

Des versions voisines sont commercialisées :



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 06 45 32 24 87 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet :
www.inn-ovin.fr / cirpo.idele.fr

07/2022

Document réalisé avec le soutien financier de :

